



Héritage familiale décès pendant la retraite

Par Visiteur

Suite à un premier mariage mon mari à reconnu l'enfant de son ex femme qui n'était pas le sien. L'enfant porte donc aujourd'hui le nom de DAZIN.

Moi-même durant mon premier mariage j'ai eu deux enfants qui portent le nom de mon ex mari.

De plus nous avons eu deux enfants suite à notre mariage qui portent le nom de DAZIN et nous avons fait l'acquisition (l'achat) d'un appartement au nom de DAZIN.

L'enfant du premier mariage de mon mari a-t-il des droits d'héritages lors de sa disparition ? Dans l'affirmatif comment peut-on éviter cela ?

Si mon mari décède pendant sa retraite, l'enfant du premier mariage de mon mari a-t-il des droits ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

L'enfant du premier mariage de mon mari a-t-il des droits d'héritages lors de sa disparition ?

Est ce que cet enfant est légalement le fils de votre mari?

Si tel est le cas, il a les mêmes droits que les autres enfants de votre époux que ce soit de son vivant ou bien à sa mort et vous ne pouvez aucunement faire une distinction entre les enfants.

Cordialement

Par Visiteur

Cet enfant a juste était reconnu par le mariage. Cependant ce n'est pas lui le père biologique.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Oui je comprends bien mais il n'empêche que cet enfant a pour père votre mari et cela figure sur son extrait de naissance.

De ce fait, il est considéré comme l'enfant légitime de votre mari et a de ce fait les mêmes droits que les autres enfants légitimes.

Bien évidemment ses droits s'étend à la part d'héritage de votre mari et non à la votre.

Cordialement